

noyes, Sénéchaussée et Siège présidial de Lyon, Prévost des Marchands, Charles Basset, avocat en Parlement, Receveur général des Etapes en la généralité de Lyon, Pierre Presle, écuyer, ancien Conseiller-Secrétaire du Roi, maison Couronne de France, Seigneur de Cuzieux et Ugnat, Antoine Fischer et Jacques Anisson, Ecuyer, Echevins de ladite ville et communauté de Lyon. Clos et arrêté par le sieur secrétaire de ladite ville, le susdit jour vingt-quatrième mars mil sept cent onze.

RAUAT, BASSET, PRESLE, FISCHER, ANISSON.

Par le Consulat,
PERRICHON.

(Extrait des actes consulaires de la ville de Lyon, dû à l'obligance de M. GODEMARD, Archiviste.)